

Venue directeur DEA-MM au CE d'Octobre

Embauches et avenir de la Mécanique : le flou persiste

Le directeur de la DEA-MM (ex-DCT), J. Faure, est venu présenter lors du CE d'octobre le bilan et les perspectives de sa direction, une des premières impactées par la baisse des projets Diesel et l'éventuel transfert d'activités vers l'électrique.

La direction a présenté les données mensuelles du CTL qui confirment le ralentissement des embauches alors qu'une nouvelle baisse des effectifs Renault s'amorce avec les dispenses d'activités.

Si la charge de travail à Lardy s'annonce encore très élevée dans les 2 à 3 années à venir, la direction se dirige vers une hausse de la sous-traitance interne et externe pour la faire passer. Et les garanties qu'elle donne pour les activités à Lardy à plus long terme restent extrêmement floues.

La charge de travail encore en hausse en 2019... et toujours assurée par une hausse de la prestation !

Le directeur de la DEA-MM, J. Faure, est venu présenter au CE de Lardy le bilan des années récentes de sa direction (répartie entre le Technocentre et le CTL). Le constat est **une hausse de 30% de la charge de travail entre 2018 et 2015**. Comme, dans la même période, les embauches de salariés Renault n'ont fait que compenser les départs (démissions, départs en retraite ou en DA, mutations), **cette hausse a été intégralement absorbée par une hausse de la sous-traitance des activités ou par leur transfert aux centres d'ingénierie décentralisés (RTx)**, avec un développement important en Inde qui passe de 59 à 136 salariés DEA-MM en 2 ans.

La charge de travail de cette direction est encore prévue en hausse pour 2019 (+10%) et la direction ne compte pas changer son amère potion : toujours plus de sous-traitance. Le directeur de la DEA-MM a même cru bon de préciser que le taux de sous-traitance de sa direction était plus faible qu'ailleurs... Mais en oubliant de dire que ce **taux de sous-traitance interne est passé « chez lui » de 16% fin 2015 à 32% en 2018 !**

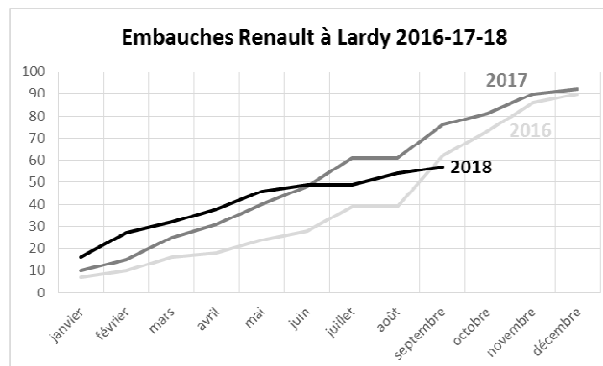
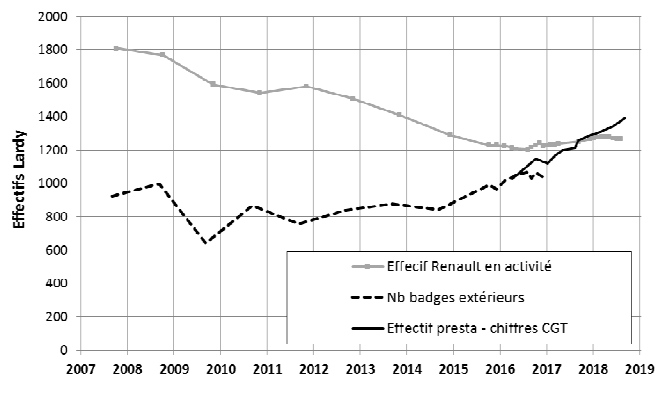
Comment se satisfaire de l'explosion de ce taux de sous-traitance (plus de 50% au CTL comme l'indique le graphique ci-contre) alors qu'il entraîne la précarité pour les jeunes salariés et une désorganisation de plus en plus insupportable pour tous : **ce sont des embauches massives des prestataires qui le souhaitent qu'il faudrait !**

Les doutes sur l'avenir sont loin d'être levés

Les élus CGT avaient demandé des détails sur

les futurs développements « moteur » EU6d-full et EU7, ainsi que l'impact prévu des changements technologiques massifs qui sont déjà en cours ou qui se profilent : chute du Diesel, menaces sur l'ensemble des motorisations thermiques, développement tardif des hybrides chez Renault, pari « tout-électrique » de l'Alliance Renault-Nissan,...

Concernant les développements « moteur », nous n'avons pas eu les confirmations attendues : pas de confirmation d'un 4 cyl. EU7 en Essence développé par Renault, ni du développement d'un moteur Diesel EU7 pour les véhicules particuliers ou de clarification de la solution hybride EU7 de l'Alliance. Concernant l'électrique, la charge de travail à la DEA-MM est pour l'instant concentrée au Bureau d'Etudes (BE) et l'éventuelle reconversion des salariés qui travaillent sur les moteurs thermiques n'est toujours pas détaillée.





Ralentissement des embauches à Lardy

Dans ce contexte, les chiffres présentés par la direction du site concernant les effectifs ne sont pas de nature à rassurer. Le ralentissement des embauches se confirme depuis quelques mois (voir graphique au recto) et les seules embauches qui sont prévues dans les mois qui viennent à Lardy semblent être des « dérogations ». Alors qu'une centaine de départs en Dispense d'Activités (DA) se profile à Lardy en 2018-19, des embauches 2018 plus faibles que celles de 2017 et 2016 auront pour conséquence une nouvelle baisse des effectifs Renault à Lardy.

Qu'est-ce que la direction nous prépare : une nouvelle hausse à court terme de la sous-traitance ? Un nouveau transfert d'activités dans les RTx ? Une baisse à moyen terme de l'activité à Lardy ?

La direction doit rapidement donner les réponses à ces questions aux salariés de Lardy, qu'ils soient Renault ou d'entreprises sous-traitantes.

Ressources Humaines ou Hautaines ?

D'après la responsable RH de la Mécanique, présente au CE, Renault aurait des difficultés à trouver des ETAM pour pourvoir les embauches ouvertes aux techniciens, faute de candidats... Dans la réalité, il y a seulement eu 4 embauches de techniciens à Lardy en 2018 (sur les 57 effectuées jusqu'alors). Et aujourd'hui, sur le site de recrutement de Renault, il n'y a qu'une embauche affichée pour Lardy (pour un profil d'ingénieur). Nous ne pouvons donc même pas dire aux centaines de techniciens prestataires du site de prendre les propos de la RH au vol et de postuler pour ces embauches soi-disant non pourvues. Les embauches sont bloquées mais le mépris, lui, a visiblement le vent en poupe !

Jours RTT collectifs et 5^{ème} semaine : provocation et refus de négocier

En 2018, la direction avait placé un jour de RTT le 31 octobre. Un jour qui a rallongé un pont mais certainement pas le mieux placé dans l'année. Les organisations syndicales CGT, CFDT et CFE-CGC étaient intervenues et avaient demandé que ce jour du Mercredi 31 octobre 2018 soit remplacé par le Vendredi 11 mai 2018 afin de permettre aux salariés de faire le pont de l'ascension.

Malgré cette unanimité contre son choix, elle avait refusé de prendre en compte cette demande. La CGT avait alors lancé une pétition pour demander « que le jour de RTT du 31 octobre 2018 soit déplacé sur le « pont » de l'Ascension et que la pose de la 5^{ème} semaine de congés redevienne à la disposition des salariés. ». Une pétition qui avait recueilli en quelques jours 320 signatures.

Pour 2019, « rebelote »...la direction place un jour de RTT le Jeudi 2 mai. Une provocation car ce jour-là ne permet ni pont, ni week-end prolongé ! C'est juste une incitation pour que chacun pose le vendredi 3 mai pour faire le pont et donc vide ses compteurs (la direction devant les provisionner dans ses comptes financiers).

Toutes les organisations syndicales ont dénoncé cette date et ont proposé au minimum que ce soit le vendredi 3 mai qui soit choisi. Cela permettant au moins un week-end prolongé. Refus de la part de la direction.

Voilà le « dialogue social » prôné par Renault... La direction décide, elle consulte les organisations syndicales car elle y est obligée, mais en aucun cas ne prend en compte leurs remarques. Quant aux jours de notre 5^{ème} semaine, ils sont imposés également par la direction pour « fermer » l'établissement en fin d'année. Sauf que de fermeture du site, on en est bien loin car de nombreux prestataires seront présents mais également des Renault à qui la direction va demander de venir dans cette période de Noël.

Pour la CGT, la 5^{ème} semaine de congés doit rester à la disposition des salariés. De façon plus générale, la pose des jours de congés devrait être libre pour les salariés. Renault a les moyens d'organiser le travail sans les contraintes qu'elle nous impose.

Les jours de RTT imposés pour 2019 seront : 2 janvier, 2 mai, 31 mai et 23 décembre (le 5^{ème} jour servant à « alimenter » la journée dite de solidarité).

Attention à l'écrêtage des congés principaux non pris le 31 décembre 2018

Depuis le dernier « accord de compétitivité », seuls 5 jours peuvent être transférés des congés principaux (si non pris) vers le compteur CTI à la fin de chaque année. Les salariés qui n'ont pas pris tous leurs congés principaux doivent donc poser les jours du compteur CP au-delà de 5 s'ils ne veulent pas les perdre. **Certains salariés concernés ont été alertés par mail mais pour d'autres, cela n'a pas été le cas et la synthèse des compteurs (application « Congés » dans mavie@renault) indique à tort que leurs compteurs ne seront pas écrêtés. Vérifiez donc la valeur de votre compteur CP, s'il est supérieur à 5, vous risquez d'être concernés.** Les congés supplémentaires (CS) basculent en intégralité dans le compteur CTI.

Pour information, fin décembre 2019, l'écrêtage concernera aussi le compteur CTI (à 15 jours). Dans tous les cas, les salariés doivent pouvoir prendre tous leurs congés sans que leurs obligations professionnelles ne l'empêchent.